

Comme nous l'avons vu plus haut, la seigneurie de L'Isle-Verte avait été accordée en commun à MM. Rouer de la Cardonnière et Rouer de Villeray. Une seigneurie possédée ainsi en commun avait certains désavantages. La terre ne manquait pas dans la Nouvelle-France, et M. Rouer de Villeray père se décida à faire accorder une autre seigneurie à son fils aîné. En 1688, il obtenait du gouverneur de Denonville et de l'intendant Bochart Champigny que son fils Louis Rouer d'Artigny garderait seul la seigneurie de L'Isle-Verte et que Augustin Rouer de la Cardonnière recevrait une autre concession.

Le 24 avril 1688, Augustin Rouer de la Cardonnière recevait l'étendue de deux lieues de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, à prendre joignant et attenant la concession du Bic qui appartenait au sieur de Vitré en descendant le fleuve, et deux lieues de profondeur dans les terres, ensemble la rivière dite de Rimouski et autres rivières et ruisseaux si aucun se trouvent dans la dite étendue, avec l'île de Saint-Barnabé, et les battures, îles et islets qui se pourront rencontrer entre les dites terres et la dite île...” (74).

Cette concession fut confirmée par le roi le 24 mai 1689 (75).

M. Rouer de la Cardonnière garda sa seigneurie de Rimouski un peu plus de six ans. Le 10 juillet 1694, il la cédait à Germain Lepage en échange d'une terre que ce dernier possédait à Saint-François de l'île d'Orléans du chef de sa femme, Marie-Madeleine Gagnon (76).

Le 16 juin 1703, le roi décidait de porter à douze le nombre des conseillers au Conseil Supérieur. M. Rouer de Villeray fut choisi avec MM. de la Colombière, Morel de la Durantaye et Aubert de la Chesnaye comme conseillers d'augmentation.

Les lettres de provisions de M. Rouer de Villeray furent signées par le roi le même jour, 16 juin 1703 (77).

(74) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

(75) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

(76) Acte d'échange devant Chambalon, notaire à Québec, le 10 juillet 1694.

(77) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.